

Les tarifs 2023

DESIGNATIONS	%taxe	H.T /nuitée	T.T.C /nuitée
Campeur	7%	3,13 €	3,35 €
Enfant moins de 7 ans	7%	1,96 €	2,10 €
Automobile	7%	2,07 €	2,21 €
Véhicule à deux roues de 125cm ET plus	7%	1,06 €	1,13 €
Emplacement	7%	2,07 €	2,21 €
Branchement eau (batelier du canal)	20%	0,56 €	0,67 €
Branchement électrique (campeur)	20%	3,11 €	3,73 €
Droits de Douche (pers. extérieures au camping)	20%	2,23 €	2,68 €
Garage mort	7%	3,70 €	3,96 €
Bateliers du canal accès aux sanitaires et conteneurs (nuitée)	20%	1,84 €	2,21 €

- **Taxe de séjour = 0,20 €/nuitée /Adulte**
- **Taxe additionnelle = 0,02 €/nuitée/Adulte**

Exonérations obligatoires de la taxe de séjour :

- Enfants de – 18 ans.

- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Communauté de communes Bretagne romantique.
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Mr le Maire
Christian TOCZE

